



Daniel SALMON

BILAN
20²⁴
25



Sénateur d'Ille et Vilaine

ÉDITO



Le groupe Ecologiste - Solidarité et Territoires

Mesdames, Messieurs,

Les premiers pics de chaleur sont déjà présents en ce début d'été. Après les inondations de cet hiver on ne peut que constater l'accentuation des aléas climatiques liés au réchauffement global. Pourtant, en totale contradiction avec les urgences et les engagements de la France, c'est le moment où le Gouvernement mène une croisade contre la transition écologique. Le poids de la dette ne peut justifier ces reculs incompréhensibles car, on le sait chaque euro qui ne sera pas investi aujourd'hui générera des coûts très importants demain.

L'année écoulée a été difficile car avec mes collègues sénateurs du groupe Ecologiste, Solidarité et Territoires, nous avons dû batailler en permanence contre ces abandons en rase campagne, symptomatiques d'une politique court-termiste, populiste vouée à l'échec, voire au désastre. Pour ma part, c'est en premier lieu les débats autour de l'agriculture qui m'ont animé. L'alimentation est notre énergie, notre vie, de sa qualité dépend notre santé, de son mode de production dépend la préservation ou non de notre environnement. Les renoncements dans la lutte contre les pesticides sont dramatiques et les coûts pour la santé humaine se comptent déjà en milliards.

Heureusement, et je vous en remercie, mes déplacements auprès des maires et des équipes municipales m'ont montré que le temps n'était pas à la résignation, bien au contraire. J'ai rencontré des élus engagés, soucieux de l'intérêt général, prenant pleinement en compte les nécessités de lutter d'arrache-pied contre le réchauffement climatique, l'effondrement de la biodiversité, soucieux de la qualité de vie de leurs concitoyens, tissant des liens là où les médias, les réseaux sociaux, les discours politiques créent des fractures.

Les solutions sont déjà là, elles doivent être encouragées. Nous devons nous donner les moyens de nos ambitions et pour cela le maître-mot est la solidarité. Une solidarité qui fait écho au besoin d'égalité, en particulier devant l'impôt. Nous avons défendu la taxe Zucman qui vise à imposer à 2% les Français détenant plus de 100 millions d'euros. C'est une question de justice. Réduire la dette ne peut se faire uniquement en s'attaquant à la dépense lorsque nos services publics sont déjà à l'os.

A l'automne reviendra le débat sur le Projet de loi de finances, un moment crucial, celui des choix. Soyez assuré que les miens seront dans la continuité de mes actions, en faveur de la justice sociale, en faveur du vivant et du bien vivre ensemble.

Nous sommes toutes et tous inquiets devant ce monde qui s'enfoncé dans la violence et qui plonge nombre d'entre nous dans l'anxiété voire la sidération. Mais rien ne serait pire que la résignation, je sais que c'est l'action qui vous anime, vous pouvez compter sur moi pour être à vos côtés.

Je vous souhaite une agréable lecture.

DANIEL SALMON

AU SÉNAT



MES QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

SUR LES GRAVES RÉGRESSIONS DE LA LOI DUPLOMB (MAI 2025)

Alors que la proposition de loi Duplomb a été finalement débattue dans le huis-clos d'une Commission Mixte Paritaire, sans véritable débat démocratique, j'ai dénoncé lors des QAG un **texte régressif, élaboré à l'abri des regards, et lourd de conséquences pour la santé publique et l'environnement.**

La PPL Duplomb vise notamment à **affaiblir l'autorité de l'ANSES**, agence sanitaire indépendante dont les expertises font pourtant référence au niveau international. Elle permet la **ré-autorisation de substances comme l'acétamipride** – un insecticide neurotoxique – **ce qui va à l'encontre des preuves scientifiques.**

En refusant les propositions alternatives formulées par les groupes parlementaires d'opposition, le Gouvernement empêche tout véritable débat.

Ce passage en force ne peut rester sans réponse. La mobilisation des élus, des associations, des scientifiques et des citoyens est plus que jamais nécessaire pour empêcher ce retour en arrière sanitaire et écologique !



SUR LA CRISE DE LA FILIÈRE BIO (OCTOBRE 2024)

Alors que le label bio **est le plus abouti pour combiner productivité et durabilité**, l'agriculture biologique **connait une crise sans précédent depuis 3 ans.** J'ai interpellé le ministre de l'Agriculture en octobre 2024, sur les conséquences terribles de cette crise : les agriculteurs bio sont **de plus en plus nombreux à déconvertir leur ferme.** En 2023, **les pertes économiques** pour les agriculteurs bio ont été estimées **entre 250 et 300 millions d'euros.**

Si l'Etat entend respecter l'objectif de 21% de surfaces agricoles en bio d'ici 2030, il n'y a plus de temps à perdre ! Mais plutôt que d'accompagner réellement cette filière, le Gouvernement rabote ses financements, et met à mal les structures qui en font la promotion, je pense bien sûr à l'Agence Bio.

La ministre de l'Agriculture a essentiellement rappelé les dernières aides d'urgence apportée à la filière depuis 1 an, largement insuffisantes nous le savons, et ne s'est pas engagée à apporter des réponses structurelles pour sauver la filière.



SUR LA BAISSÉ DES VOLUMES DE COLLECTE PAR LACTALIS (OCTOBRE 2024)

Lors d'un débat sur la crise agricole, j'ai souhaité interpeller la ministre de l'agriculture **sur les pratiques scandaleuses du géant de l'agroalimentaire Lactalis qui, suite à l'annonce de la réduction de ses volumes de collecte en France, créé un plan social sans précédent dans la filière laitière**, avec près de 300 exploitations concernées.

En Bretagne, Lactalis abandonne également les éleveurs bio : ils ne pourront se faire collecter à nouveau que s'ils passent en conventionnel. Un chantage difficile à avaler pour ces éleveurs qui se sont engagés dans des pratiques vertueuses, ont adapté leurs prairies, leurs haies, pour au final se faire jeter.

Ce scandale démontre un peu plus s'il le fallait, l'urgence à remettre en place une régulation publique des marchés. Pour **garantir des prix rémunérateurs et une répartition des volumes** dans les bassins laitiers, il faut porter une régulation publique des volumes et mettre fin à cette dérégulation à la main des industriels, uniquement dictée par la soif de profits.

SUR LA BAISSÉ DES CRÉDITS POUR L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC (JUIN 2025)



Le mardi 10 juin 2025 j'ai interrogé la ministre de l'Agriculture Annie Genevard **sur la suppression de postes dans l'enseignement agricole public prévue pour la rentrée 2025.**

Le Gouvernement prévoit une baisse de la dotation horaire globale (DHG), **qui va entraîner la réduction de 45 postes d'enseignants en équivalents temps-plein (ETP)**, dont 25 rien que pour les établissements publics, sous couvert de maîtrise des dépenses publiques.

En Bretagne, région la plus sévèrement impactée, plus de 5 000 heures, équivalant à 8,5 postes, seront supprimées, alors que la moitié des exploitations devront être reprises à l'horizon 2030.

Alors que l'Etat devrait au contraire soutenir la formation publique pour porter la bifurcation écologique du secteur, cette décision est également en contradiction totale avec l'enjeu du renouvellement des générations, et l'objectif d'accueillir et de former 30% d'actifs de plus d'ici 5 ans, voté dans la loi d'orientation agricole.

Elle est catastrophique pour l'enseignement agricole public et sa capacité à assurer une formation de qualité pour les apprenants, et un projet pédagogique ambitieux en faveur de l'agroécologie. Fermetures ou fusions de classes, regroupements de formations, réduction de l'offre pédagogique, voire disparition de certains enseignements : les conséquences seront immédiates et très concrètes.

MES TRAVAUX À L'OPECST

Membre de l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques depuis 2023, cet organe a pour mission d'informer le Parlement des choix à caractère scientifique. Des expertises essentielles pour effectuer des choix politiques éclairés.

UN RAPPORT SUR « L'AGRICULTURE FACE AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET AUX PERTES DE BIODIVERSITÉ : LES APPORTS DE LA SCIENCE »

Si l'agriculture est **la première victime du changement climatique** (mauvaises récoltes, maladies animales, etc.) elle est aussi responsable de 20,4% des émissions françaises de gaz à effet de serre.

A la fois victime et cause des pertes de biodiversité du fait de l'usage de pesticides, l'agriculture est aussi largement responsable de la perturbation des cycles de l'azote et du phosphore du fait de sa consommation d'engrais. Actuellement, l'excès d'azote par hectare et par an ramené aux surfaces cultivées s'élève à 48 kg au niveau mondial, alors que la limite est estimée à 15 kg.

Face à **ce constat alarmant, une audition publique** a été menée le 20 février 2025, **dans le cadre des travaux de l'OPECST**, sur le thème « L'agriculture face au réchauffement climatique et aux pertes de biodiversité : les apports de la science » dont j'ai été le co-rapporteur, avec le député Pierre Henriot.



Nous y avons entendu un certain nombre d'experts (de l'INRAE, l'Inria, l'Institut Agro, etc.) qui nous ont éclairé **sur les leviers scientifiques susceptibles d'adapter l'agriculture au changement climatique, tout en la rendant plus respectueuse de la biodiversité.**

Les conclusions de l'audition publique font état de **solutions scientifiques prometteuses pour faciliter la transition vers une agriculture plus durable** : manipulation des paysages olfactifs, utilisation du microbiote des plantes, numérique, etc.

Mais leur mise en œuvre se heurte à de **nombreux obstacles scientifiques, techniques, mais aussi réglementaires, humains et financiers** : les intervenants ont estimé que sans une modification profonde de tout le système agri-alimentaire, leur efficacité sera limitée, car c'est tout le système agri-alimentaire qui est verrouillé.

Afin de **garantir la transition de l'agriculture vers un modèle plus résilient**, l'Office fait 10 recommandations pour une politique volontariste **en faveur d'un système agri-alimentaire durable et plus vertueux** : mise en place d'innovations couplées, intégration des enjeux d'une agriculture durable et saine dans une réflexion globale sur nos systèmes alimentaires, définition d'objectifs clairs, accompagnement et de la formation des acteurs de terrain.

LA SYNTHÈSE DU RAPPORT À RETROUVER ICI



UNE NOTE SCIENTIFIQUE SUR LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

À l'OPECST, j'ai présenté en juin dernier en tant que co-rapporteur, avec mon collègue député Jean-Luc Fugit, **la note scientifique sur laquelle nous avons travaillé plusieurs mois concernant les réseaux électriques.**

Dans un contexte marqué par l'essor des énergies renouvelables, l'apparition de nouveaux usages électriques, les effets du changement climatique et les risques croissants en matière de cybersécurité, **le réseau électrique français est confronté à des défis sans précédent.** Son adaptation nécessitera, à l'horizon 2040, des investissements conséquents ainsi qu'une gouvernance renouvelée, coordonnée aux échelles européenne, nationale, régionale et locale.

Suite à de nombreuses auditions d'acteurs de l'énergie, **nous avons établi que la réussite de cette transition implique un renforcement des efforts en matière de recherche, d'innovation et de développement des compétences.**

Nous y formulons plusieurs recommandations **visant à garantir, au meilleur coût, la performance, la stabilité et la résilience du réseau électrique français,** dont le rôle est **central pour soutenir nos entreprises, notre souveraineté industrielle, accompagner la réindustrialisation du pays et préserver le pouvoir d'achat des français.**

LA NOTE COMPLÈTE À LIRE ICI :



TRAVAIL LÉGISLATIF

En tant que chef de file sur les questions agricoles et alimentaires au sein du groupe Ecologiste, Solidarité et Territoires, la session 2024/2025 a été marquée par de nombreux textes, en réponse à la crise agricole. Face aux velléités dérégulatrices du Gouvernement, je défends au contraire le besoin de normes, mais dans un cadre de concurrence équitable et juste pour les agriculteurs et les agricultrices

SÉQUENCE AGRICULTURE : LE PRODUCTIVISME ET LE TECHNO-SOLUTIONNISME SONT DES IMPASSES

Le début d'année a été marqué au Sénat par **une séquence importante sur l'agriculture**, avec plusieurs textes majeurs examinés.

Tout d'abord avec la loi d'orientation agricole, dite LOA : Initialement conçu pour relever le défi démographique de l'agriculture, le texte, qui a été définitivement adopté par le Parlement, **a été vidé de ses intentions initiales, et consacre des reculs graves pour la protection de l'environnement et la nécessaire transition agroécologique.**

Ce projet de loi aurait dû être le texte fondateur d'une refonte de notre modèle vers la transition agroécologique, **face aux défis immenses** qu'induisent le **changement climatique, l'effondrement de la biodiversité** et la **chute dramatique du nombre d'agriculteurs**. Pour rappel, plus de 100 000 fermes ont disparu ces dix dernières années.

Mais cette loi **ne répond aucunement aux besoins réels des agriculteurs** : ni à la question centrale du **revenu et des prix rémunérateurs**, ni au défi de **l'accès au foncier et de l'accaparement des terres**, ni à celui de **l'élevage fragilisé**. Elle renvoie ces sujets fondamentaux à de futures lois.

Le texte **dévoile le concept de « souveraineté alimentaire »** qui ne se fait que **sous le prisme de la compétitivité**. Une souveraineté biaisée qui, en renforçant **une volonté exportatrice**, ne respecte pas la souveraineté des autres pays. Une souveraineté en trompe l'œil **sous dépendance**

aux engrais importés (azote, phosphate, potasse) au soja importé, et demain aux technologies importées.

Il érige également l'agriculture au rang de « d'intérêt général majeur », et la souveraineté alimentaire en un « intérêt fondamental de la Nation » : derrière ces formulations juridiques floues se cache une intention politique très claire, **contourner certaines législations environnementales afin de favoriser des projets à fort impact environnemental**, comme les mégabassines ou les élevages classés ICPE. L'agriculture est bien entendu essentielle mais la productivité ne peut se faire aux dépens de la santé humaine et de la biodiversité.





En ce sens, l'article 15, organise **une restriction du droit au recours** pour ces installations, alors que le Conseil d'État lui-même avait recommandé l'abandon de ces dispositions dans son avis sur le projet de loi.

L'article 13 constitue l'une des pires régressions environnementales de ce texte, en ajoutant un **critère d'intentionnalité** – presque impossible à prouver – pour pénaliser la destruction d'espèces protégées et leurs habitats.

Quant à **l'enseignement, enjeu central** pour assurer le renouvellement, nous estimons que le cap n'est pas le bon, avec la mise en place d'un « bachelor agro » axé sur « les compétences managériales et entrepreneuriales », pour former des futurs agriculteurs à **une vision concurrentielle et productiviste** de l'agriculture, et nous paraît être un entonnoir vers l'endettement et l'agrandissement.

Sur l'installation/transmission : Si un cap est enfin donné, avec un **objectif de 400 000 exploitations et 500 000 exploitants agricoles d'ici 2035**, cette promesse restera vaine si les politiques publiques pour y parvenir sont totalement inadaptées à l'atteinte de ce chiffre.

La création et la reprise d'activités agricoles sont de formidables opportunités pour engager la transition du secteur, mais **le texte ne fait l'objet d'aucune mesure concrète pour soutenir les dynamiques d'installations actuelles, d'abord agroécologiques** car en cohérence avec les attentes d'une majorité de futurs agriculteurs.

J'ai déposé de nombreux amendements pour engager la transition, tous ont été rejetés, qu'il s'agisse :

- 🌿 de mieux réguler le foncier, mis à la trappe par le couperet arbitraire de l'article 45,
- 🌿 qu'il s'agisse de mieux former les agriculteurs de demain notamment sur les enjeux de transition agroécologique
- 🌿 d'assurer un vrai soutien à la bio
- 🌿 de garantir au secteur une gouvernance pluraliste et plus démocratique.
- 🌿 ou encore nos propositions concernant le revenu, ou la relocalisation de l'alimentation...

Seule bonne nouvelle au compteur : **l'intégration de ma proposition de loi en faveur de la gestion durable et de la reconquête de la haie**, adoptée à l'unanimité.

Retrouvez le livret que nous avons édité en préparation des travaux à la LOA, qui présente nos propositions pour engager une vraie transition agroécologique :

“POUR UNE AGRICULTURE DES GENS ET DU VIVANT”



Très vite après la LOA, nous avons examiné la proposition de loi visant à alléger les contraintes pesant sur l'exercice du métier d'agriculteur, dite PPL Duplomb.

Les nombreuses régressions que contient ce texte sont un condensé de démarches et pratiques les plus néfastes défendues par l'agro-industrie.

Parmi les mesures débattues, **la réautorisation de néonicotinoïdes**, à titre dérogatoire, que nous avons dénoncée comme **un contresens historique**. L'Assemblée a depuis limité cette dérogation à **l'acétamipride**, un insecticide particulièrement nocif pour les abeilles.

Un dispositif scandaleux alors que **leur dangerosité pour la santé, les pollinisateurs et les écosystèmes aquatiques est largement établie par la science**. Cette **montée du déni environnemental**, où les faits scientifiques ne sont qu'une opinion comme une autre, m'inquiète particulièrement.

LOA :

Suite la saisine effectuée par des députés de gauche et écologistes devant le Conseil Constitutionnel, **les Sages ont censuré partiellement le texte** (un tiers des articles), notamment la suppression de la notion d'intentionnalité dans la destruction des espèces protégées, mais aussi le principe de non-régression du potentiel agricole, qui reposait sur des bases fragiles, voire illusoire, face aux défis du réchauffement climatique.

Cette décision confirme ce que les écologistes n'avaient cessé de dénoncer lors du débat au Sénat : de nombreuses mesures étaient clairement contraires à la Constitution ou en violation des directives européennes.

Globalement, le texte a **largement écarté les questions de santé publique et environnementale**, au profit encore une fois d'impératifs économiques court-termistes.

Il introduit également une série de garde fous pour les **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)** d'élevage avec une révision à la hausse des seuils déclenchant les obligations d'autorisation environnementale, **permettant des extensions des fermes-usines sur simple déclaration**. Le rapporteur a en plus **réduit à peau de chagrin la consultation du public**, déjà fortement affaiblie par loi Industrie verte, et ce, pour tous les projets soumis à autorisation environnementale, pas seulement les ICPE agricoles. Enfin sur la question cruciale de l'eau, **outre l'automatisme néfaste de l'intérêt général majeur pour les mégabassines** que le texte établit, nous sommes très inquiets de la **remise en cause de la hiérarchie des usages de l'eau**. Elle fait peser plusieurs menaces, à la fois sur l'approvisionnement en eau potable pour la population et sur son bon état qualitatif et quantitatif.

Au final, **l'ensemble du texte contrevient au principe de non régression du droit de l'environnement** que la loi Biodiversité du 8 août 2016 a consacré, qui ne peut faire l'objet que d'une amélioration constante.

Nous pouvons ajouter **la mise à mal de l'indépendance de l'ANSES**, qui, dans sa rédaction nous paraît incompatible avec le droit de l'UE, au moins partiellement. Ou encore **une nouvelle définition des zones humides, qui réduit leur protection**.

Pour l'ensemble de ces raisons, **nous avons déposé en début d'examen, une exception d'irrecevabilité**, estimant que ce texte **contrevient sur de nombreux points à la Charte de l'environnement et au droit de l'Union Européenne**.

Ces politiques **ne sont pas une réponse aux défis actuels ni aux grands enjeux agricoles du XXIème siècle** : **C'est un signe alarmant de la montée en puissance des idées d'extrême droite et du tournant anti-écologique** pris par le Gouvernement et la majorité de droite au Parlement.

A ces projets déshumanisés, nous en opposons un autre : **protéger et nourrir**. Une agriculture qui **nourrit les humains et qui protège la terre et le vivant, l'assurance vie des agriculteurs**. La prise en compte de l'ensemble de ces enjeux suppose **une transition systémique, agroécologique**.



ADOPTION DE LA LOI DUPLOMB : UNE ATTAQUE FRONTALE CONTRE LA SANTÉ PUBLIQUE, LA BIODIVERSITÉ ET LA SCIENCE

Après un passage en force à l'Assemblée nationale par l'adoption d'une motion de rejet de la part du bloc central, qui n'a pas permis l'examen en séance, privant les citoyens et citoyennes d'un véritable débat démocratique, la proposition de loi a ensuite été directement **examinée en commission mixte paritaire** lundi 30 juin.

La gauche et les écologistes étant fortement minoritaires, le texte qui en ressort **entérine des régressions agricoles, sanitaires et écologiques comme jamais** : Si **la mise sous tutelle de l'Anses est évitée**, pour le moment, **le renouvellement de l'acétamipride** est confirmé, et les fermes usines ICPE sont facilitées, au détriment de **la démocratie environnementale**.

Avec les groupes de gauche et écologiste du Sénat et de l'Assemblée Nationale, **nous allons saisir le Conseil constitutionnel pour tenter de faire censurer les dispositifs les plus néfastes**.

RETOUR SUR L'EXAMEN DU BUDGET 2025 AU SÉNAT

Après avoir été rejeté par l'Assemblée nationale, le texte du budget 2025 est arrivé au Sénat dans sa version d'origine, construite en 15 jours seulement suite à la nomination de Michel Barnier.

Les politiques publiques conduites depuis maintenant sept ans qui érigent le ruissellement comme principe cardinal, **ont fait exploser la dette de 900 milliards d'euros**, dont la moitié n'a aucun lien avec les crises qu'a connues le pays,

C'est dans ce contexte de déficit record, que le Gouvernement a fait le choix cette année encore d'un **budget très austéritaire**, avec pour objectif affiché de redresser les comptes publics de l'ordre de 60 milliards d'euros, et de réduire le déficit public à 5% du PIB en 2025.

Pour cela, il entendait faire payer aux contribuables et aux collectivités les sept ans de baisses d'impôts sur le capital.

Les coupes budgétaires touchent notamment **aux crédits en lien avec la transition écologique** : par exemple, le « Fonds Vert » qui vient en appui aux projets portés par les collectivités locales, a subi une baisse drastique, en passant de 2,5 milliards à 1,15 milliard d'euros. Pour Ma Prime Renov', le robotage se poursuit avec une baisse de 60% par rapport aux crédits votés dans la loi de finances 2024. Ce "Stop and Go" pour la rénovation globale est terrible pour l'ensemble de la filière.

Parallèlement, le texte baisse fortement les dotations aux collectivités (les pertes s'établissent à 7,4 milliards au total, selon le Comité des finances locales), et donc leurs moyens globaux. Alors qu'une grande partie de l'effort pour la transition écologique va dépendre d'elles !

Nous avons dénoncé avec le groupe GEST **ces choix budgétaires injustes qui infligent une saignée aux collectivités, et aux plus fragiles.**

🌿 **Sur la première partie de ce PLF, axée sur les recettes, la majorité sénatoriale s'est inscrite dans la continuité gouvernementale : les mêmes qui ont sabordé le modèle social par des exonérations accusent la gauche et les écologistes d'être hors de nos moyens.**

Nous avons défendu nos priorités, **pour remettre de la justice et de la solidarité au cœur de la fiscalité**, quand on sait que les 500 plus grandes fortunes de France représentent 1 200 milliards d'euros de richesses. Nous avons bataillé pour supprimer ou à minima amoindrir les économies réclamées sur les collectivités

et les ménages les moins aisés, et **à contrario demandé un effort bien plus important sur les hauts revenus et les grandes entreprises. Celles et ceux qui ont profité des crises successives, souvent grâce à notre système social et fiscal, doivent mieux participer à l'effort national.**

J'ai pour ma part défendu de nombreux amendements **sur les thématiques Agriculture et Forêt** où je suis chef de file pour le groupe Ecologiste :

🌿 en proposant ou renforçant **des crédits d'impôts bénéficiant aux exploitations en agriculture biologique**, mais aussi pour les **Organisme National à Vocation Agricole et Rural (ONVAR)**, ou encore pour **les propriétaires engagés dans une sylviculture plus durable**,

🌿 avec la mise en place d'une **fiscalité plus juste pour cesser les incitations à la concentration foncière** et à la financiarisation des terres, ou encore pour **lutter davantage contre l'artificialisation des sols**,

🌿 en proposant **un meilleur financement des CRESS** (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire),

🌿 une fiscalité plus avantageuse pour **développer les systèmes d'élevage herbagers** afin d'encourager des pratiques agricoles durables

🌿 ou encore avec l'exemption de TICPE pour les navires de pêche de plus de 25 mètres afin de **lutter contre la pêche industrielle**

Mais le débat au Sénat sur les recettes du budget aura finalement été une mascarade : **le Gouvernement avec la complicité de la droite sénatoriale, est revenu sur une grande majorité des votes faits au profit des collectivités et de nos concitoyens** pour les redistribuer aux entreprises.

Les groupes de gauche et écologistes ont dénoncé **l'utilisation du mécanisme de la seconde délibération** demandées par le Gouvernement et le rapporteur, qui vide le texte du projet de loi de finances, et les quelques avancées que nous avions obtenues.

Du fait de la censure du Gouvernement, la seconde partie, axée sur les dépenses, a été examinée à la reprise des travaux en janvier.

🌿 **Concernant la mission Agriculture**, que je suis spécifiquement : le Gouvernement et la majorité sénatoriale ont voté pour **une baisse drastique des moyens alloués à la planification écologique et aux politiques de sécurité et de qualité sanitaire de l'alimentation.**

De nombreuses lignes budgétaires essentielles sont mises à mal, comme pour **le Pacte en faveur de la haie** (-80 millions d'euros), ou encore **le financement des MAEC**, outil majeur de la transition agro-écologique.

Concernant **l'agriculture biologique**, qui subit depuis trois ans une grave crise de la demande, le Gouvernement se contente de **mesures d'urgence** essentiellement, plutôt que de mettre en place **une politique structurelle et de long terme**, qui redonnerait de vraies perspectives à la filière.

Sur **la crise sanitaire dans l'élevage** et la fièvre catarrhale ovine (FCO) qui a traversé le pays depuis l'été 2024 et a causé d'immense dégâts dans les élevages, **aucun programme de recherche sur ces maladies, de prévention et de lutte efficaces n'est prévu aujourd'hui**, bien que de nouveaux sérotypes soient à nos portes.

Enfin, concernant **la nécessaire régulation du foncier**, qui part à la dérive, il constituait un angle mort de ce projet de loi de finances, qui ne prévoyait **aucun renforcement de contrôle minimum**, ou de lutte contre les montages sociétaires.

Face à ce constat alarmant, **nous avons bien évidemment appelé à voter contre les crédits de cette mission**, et avons défendu de **nombreux amendements pour des politiques publiques qui engagent réellement la transition agroécologique.**

Seul mon amendement visant à augmenter le budget installation (Aita) a été adopté, ainsi que celui déposé avec mon collègue Jacques Fernique, visant à soutenir davantage les projets alimentaires territoriaux (PAT).

Si les contraintes budgétaires sont réelles, **c'est pour nous un non-sens de couper, voire geler des budgets qui permettent justement de prévenir les crises, ou à tout le moins de les atténuer** : alors qu'1 euro investi dans la prévention en économise 7 en indemnisation et en gestion de crise.

Le texte final qui est ressorti de la commission mixte paritaire n'a aucunement limité ces coupes austéritaires inacceptables.

Seule l'Agence Bio a été rescapée, alors qu'un amendement du sénateur LR Laurent Duplomb qui demandait sa suppression, avait été adopté au Sénat, avec un avis de sagesse de la Ministre.



PPL ZAN 3 : UN REcul DANGEREUX POUR L'AVENIR DE NOS TERRITOIRES

Alors que nous faisons face à des défis environnementaux majeurs, une proposition de loi, débattue au Sénat en février dernier, menace de faire voler en éclats des années de progrès : la loi « ZAN 3 », dite également « TRACE ». Derrière ce nom technique se cache une réalité brutale : un retour en arrière pour nos territoires, nos terres agricoles, et notre avenir commun.

Avec la loi **Climat et Résilience** puis la loi dite ZAN du **20 juillet 2023**, nous avons tracé une voie. Oui, la lutte contre l'artificialisation des sols est difficile. Oui, elle demande des efforts d'adaptation. Mais un compromis avait été trouvé : des projets nationaux intégrés pour ne pas pénaliser les communes, une prise en compte des efforts passés, et un objectif clair : **réduire de moitié la consommation de terres d'ici 2031**.

Ce nouveau texte vient tout simplement **casser cette dynamique**. Au lieu de soutenir les territoires qui s'engagent comme la Bretagne, il favorise ceux qui refusent de jouer le jeu. Résultat : un gigantesque cadeau aux « mauvais élèves », au détriment de l'intérêt général.

Pendant que **la majorité des régions**, toutes couleurs politiques confondues, respectent leurs engagements, deux régions – **Pays de la Loire et Auvergne-Rhône-Alpes** – bloquent et imposent leur refus d'avancer.

Les associations d'élus (Régions de France, Intercommunalité de France, France urbaine, Fédération des SCoT) sont vent debout contre cette régression. **Le monde agricole** aussi s'inquiète. Quand même **la FNSEA, les Jeunes Agriculteurs** et la **FNSafer** tirent la sonnette d'alarme, c'est que le danger est bien réel : cette réforme met en péril notre souveraineté alimentaire.

Pas un centime d'accompagnement financier n'est prévu. Comment demander aux collectivités d'innover, de se transformer, sans leur donner les moyens ? Rappelons-le : la gestion des inondations coûte déjà **5 milliards d'euros par an**. À ce rythme, ce sera pire demain.

En détricotant la protection des sols, la proposition de loi ZAN 3 prépare la facture salée de demain... que nous paierons tous.

Avec le texte voté au Sénat les conséquences sont les suivantes :

- ❗ Aucun objectif intermédiaire jusqu'en 2036, industrie, logements sociaux et renouvelables hors calcul de l'artificialisation.
- ❗ Infrastructures (électricité, hydrogène, eau) exclues du décompte.
- ❗ « Garantie rurale » prolongée à 2044, facilitant le bétonnage.

Comment peut-on sérieusement parler de « **zéro artificialisation nette en 2050** » avec de telles dérogations massives ? En Bretagne, élus de droite comme de gauche ont su appliquer le ZAN avec pragmatisme et ambition, parce que **la volonté politique est là**.

Refuser cet effort collectif, c'est tout simplement trahir notre responsabilité envers les générations futures. L'Assemblée nationale doit corriger le tir. Nous avons besoin d'une politique d'aménagement du territoire claire, ambitieuse, responsable. Pas d'un texte qui cédera aux intérêts particuliers au détriment du bien commun.

PROLONGATION DU DISPOSITIF SRP +10 : SANS CONTRAINTES, LE « RUISSELLEMENT » JUSQU' AUX AGRICULTEURS N'AURA PAS LIEU

Le Sénat a adopté en avril la proposition de loi visant à prolonger le dispositif de relèvement du seuil de revente à perte de 10 %, dit « SRP + 10 » : instauré par la loi Egalim du 30 octobre 2018, sous forme d'une expérimentation, puis prolongé en 2020.

Ce dispositif désigne **une contrainte qui s'exerce sur la grande distribution** : celle-ci est obligée de vendre un produit alimentaire 10 % plus cher qu'elle ne l'a acheté, afin d'éviter une « guerre des prix » qui se ferait au détriment des agriculteurs et des industriels qui lui ont vendu ledit produit.

En tant que chef de file pour le groupe GEST, j'ai eu en premier lieu déploré **le manque de données solides et indépendantes permettant d'évaluer les marges réalisées tout au long de la chaîne de valeur agricole et alimentaire**, et interrogé l'utilité du dispositif pour **le revenu des agriculteurs**.

Face à un marché déséquilibré et opaque, à des acteurs de la grande distribution et de l'agroalimentaire omnipotents qui ne respectent pas la loi en matière de transparence, **la puissance publique n'arrive toujours pas à prémunir les agriculteurs contre cette asymétrie néfaste dans les relations commerciales**.

Cependant, avec le groupe Ecologiste, **nous ne nous sommes pas opposés à cette prolongation de l'expérimentation, faute d'alternative**, car le supprimer sans réglementer les

marges des intermédiaires et des distributeurs risquerait d'engendrer une pression à la baisse sur les prix payés aux producteurs, et pénaliserait les producteurs plus que les distributeurs.

Mais le texte tel qu'adopté au Sénat manque réellement d'ambition : il était important pour nous **que cette prolongation soit conditionnée à la preuve d'une meilleure redistribution de la valeur tout au long de la chaîne de production et de transformation agricole et agroalimentaire**.

Elle doit être très **limitée dans le temps**, et s'accompagner enfin **d'une évaluation des effets de cette majoration**, à la fois sur les prix des produits agricoles, sur ceux payés par les consommateurs et sur les marges induites pour les autres acteurs de la chaîne commerciale.

C'est pourquoi, nous regrettons profondément que **la commission, en refusant toute contrainte supplémentaire sur les entreprises**, n'ait pas accepté nos propositions pour plus de transparence et d'évaluation vis à vis de la grande distribution et de l'agro-industrie, sur l'utilisation de leur surplus de marge.

Nous nous sommes donc **abstenus** sur ce texte. Les agriculteurs ne peuvent plus être les victimes de la guerre des prix que se livrent les industriels et la grande distribution. Nous devons continuer de rechercher une meilleure répartition de la valeur, qui ne sera que bénéfique aux producteurs.

EPANDAGE AÉRIEN DE PESTICIDES : UN NOUVEAU « SABORDAGE » DES LOIS DE PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le 9 avril 2025, le Sénat examinait une proposition de loi visant à « **améliorer le traitement des maladies affectant les cultures végétales à l'aide d'aéronefs télépilotes** »

Derrière cet intitulé, le texte prévoit **la pérennisation de l'utilisation des drones pour la pulvérisation aérienne de produits phytopharmaceutiques, pour certains types de cultures** (bananeraies et vignes en pente) dans le prolongement de la loi Egalim de 2018, qui avait **remis en cause le principe de l'interdiction absolue de l'épandage aérien de pesticides** par la mise en place de cette expérimentation.

Nous ne sommes pas par principe contre les évolutions technologiques si celles-ci permettent **d'améliorer les conditions de travail des agriculteurs, dans le respect**

de la santé humaine et environnementale. Mais il paraît assez clair qu'ici, les conditions ne sont pas réunies. L'épandage aérien peut présenter **des risques de volatilité accrue des pesticides**, et donc poser **un problème majeur de santé publique**.

L'ANSES estime également que **les incertitudes sont trop importantes pour pérenniser ce dispositif**. C'est pourquoi, lors de la discussion générale, j'ai expliqué que pour nous, Ecologistes, **le principe de précaution doit s'appliquer**.

Par ailleurs, une disposition de la PPL ouvre la possibilité d'autoriser cette même dérogation à toutes les cultures et toutes les parcelles dans le cadre d'un droit à l'essai. C'est excessivement dangereux, dans la mesure où la généralisation pourrait être entérinée par un simple arrêté ministériel.

SOUTIEN À UNE PROPOSITION DE LOI POUR ENRAYER L'EXPANSION DES VIGNES À L'ABANDON

Jeudi 5 juin 2025 était examinée la proposition de loi « *instaurant des réponses adaptées et proportionnées pour prévenir le développement des vignes non cultivées* ».

La filière viticole française traverse une crise profonde et structurelle, dont les facteurs sont multiples : évolution des français.es dans leur consommation, contexte international, inflation, spéculation foncière, et bien sûr changement climatique...

Elle doit aussi faire face à une pression sanitaire croissante, notamment avec la flavescence dorée, pour laquelle il n'existe actuellement aucun traitement si ce n'est l'arrachage sanitaire. Le phénomène est amplifié par l'abandon de certaines vignes. Des friches qui deviennent ainsi des foyers durables et contaminants pour les parcelles saines situées à proximité, et affectent particulièrement celles et ceux qui ont fait le choix de produire en bio.

Ces friches, qu'elles résultent de difficultés économiques, de spéculations foncières ou d'un manque d'entretien, fragilisent donc un secteur déjà sous pression.

L'obligation d'arrachage n'est pas toujours respectée, en raison d'un manque d'efficacité du dispositif, et la peine délictuelle que peut encourir le propriétaire est clairement disproportionnée (jusqu'à 6 mois de prison et 150 000 euros d'amende). Cette peine est inopérante car elle n'est quasiment jamais appliquée.

Cette proposition de loi propose ainsi de mieux adapter notre arsenal juridique, en passant à un régime contraventionnel, davantage proportionné.

Parce que ce texte fournit ainsi un outil supplémentaire pour agir plus rapidement face à ces situations complexes, nous avons bien entendu voté pour.

J'ai tout de même rappelé que, dans un contexte de changement climatique et d'accroissement des maladies de la vigne, il va falloir se concentrer rapidement sur des réponses structurelles pour répondre efficacement à la crise de cette filière.

Les viticulteurs ont eux aussi besoin de prix rémunérateurs, garantis par l'État, pour planifier leur transition de cépage, investir dans l'adaptation au changement climatique ou faire face à l'évolution des goûts des consommateurs.

Une réflexion de long terme doit être menée également sur l'hyperspécialisation des régions françaises qui est synonyme de grande vulnérabilité.



EXAMEN DE LA NICHE PARLEMENTAIRE ÉCOLO DE JUIN : JUSTICE FISCALE ET PROTECTION DES FONDS MARINS

Dans le cadre de notre niche parlementaire du 12 juin 2025, nous avons examiné deux propositions de loi :

Tout d'abord une proposition de loi pour un impôt plancher de 2 % sur les patrimoines dont la fortune dépasse 100 millions d'euros, appelé Taxe Zucman, qui répond à une attente citoyenne forte.

Alors que nos services publics sont à bout de souffle, et que l'État fait face à un déficit historique, la question de l'équité fiscale devient urgente.

En vingt ans, les 500 plus grandes fortunes françaises ont vu leur patrimoine multiplié par dix, largement favorisées par un climat fiscal avantageux.

Ce régime fiscal, tel qu'il est conçu aujourd'hui, fait état d'une régressivité de l'impôt pour les plus fortunés (les milliardaires ne paient que l'équivalent de 27 % de leurs revenus en impôt, tous prélèvements confondus, contre 50 % pour toutes les autres catégories sociales). La seule réponse efficace est donc de taxer le patrimoine lui-même. Patrimoine qui génère un moyenne un rendement de 7% par ans.

La mesure proposée est simple, juste et ciblée : il ne s'agit pas de créer un nouvel impôt, mais de corriger un déséquilibre manifeste.

Le rendement est à la hauteur des enjeux : il est estimé entre 15 et 25 milliards d'euros par an, soit l'équivalent des coupes budgétaires exécutées dans les services publics en 2024.

Il s'agit d'un choix d'éthique, de civisme et de cohérence budgétaire. A l'heure où l'on demande des contributions aux plus modestes, où l'on s'interroge sur le financement de l'hôpital, de l'école ou de la transition écologique, il est impensable que les plus fortunés continuent d'échapper à l'effort commun.

Avec cette PPL, nous faisons le choix de la justice fiscale, seule garante d'un contrat social solide et partagé.

Second texte examiné, la proposition de loi de ma collègue sénatrice Mathilde Ollivier, visant à mieux protéger les écosystèmes marins.



L'océan est le bien commun de l'humanité : il produit notre oxygène, régule le climat et abrite une biodiversité exceptionnelle. C'est un allié majeur dans la lutte contre le changement climatique, en captant 25 à 30% du CO2 chaque année. Mais l'océan est en souffrance. Surpêche, surexploitation massive des fonds marins, effondrement de plus de 90 % du stock de grands poissons, pollution...

Sa capacité à réguler le climat mondial et à nourrir l'humanité est mis en péril. A ce jour, 33 % des eaux françaises sont couvertes par une aire marine protégée, mais la plupart d'entre elles autorisent toutes les pratiques de pêche, des plus respectueuses aux plus destructrices, comme le chalutage de fond.

Or, les études scientifiques le démontrent : une aire marine protégée (AMP) n'est efficace que si elle est exempte de toute pêche industrielle.

Notre proposition de loi se veut être une première pierre à un édifice bien plus grand : celui de la protection de la biodiversité marine, de la préservation d'une pêche artisanale et d'une dynamique économique et sociale vertueuse sur nos littoraux.

Le texte prévoit :

- 🌿 30% d'aires marines protégées dont 10% strictes, qui permettrait une réelle protection
- 🌿 La fin progressive du chalutage de fond, principal responsable de la destruction des fonds marins
- 🌿 L'interdiction des bateaux de + de 25 mètres dans la bande côtière, ces « colosses des mers » qui incarnent cette pêche industrielle qui a des conséquences directes, graves et permanentes sur la biodiversité marine, et met à mal les emplois locaux et les artisans pêcheurs, menacés directement.

La majorité de droite a refusé d'adopter ces deux textes de progrès, mais notre combat ne s'arrête pas là et nous continuerons de mettre le Gouvernement face à ses responsabilités.

ADOPTION D'UNE RÉOLUTION POUR INSTAURER LA PROPORTIONNELLE AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Dans le cadre de notre niche parlementaire en janvier 2025, le Sénat a examiné la proposition de résolution de ma collègue Mélanie Vogel proposant de changer le mode de scrutin en instaurant **la proportionnelle aux élections législatives**.

Alors que les deux dernières élections législatives n'ont pas permis de dégager de majorité absolue à l'Assemblée Nationale, **force est de constater que le système majoritaire actuel alimente notre crise politique, frustre les électeurs et désresponsabilise les élu.e.s.**

La proportionnelle compose un **Parlement plus représentatif** : Le système majoritaire d'aujourd'hui produit des majorités fictives. Vous pouvez rassembler seulement 30 % des voix dans la société et obtenir tout de même une surconcentration des pouvoirs à l'exécutif. Cela crée les conditions pour qu'une minorité, même si elle est substantielle, gère seule le pays.

Le passage à un mode de scrutin proportionnel **permettraient de changer en profondeur la culture politique du pays, de déprésidentialiser notre système politique et de favoriser l'émergence de coalitions stables.**

Cette adoption, malgré l'opposition des LR et l'abstention du groupe communiste, constitue **une avancée symbolique**, une première étape bienvenue. La balle est désormais dans le camp du Gouvernement.

ZOOM SUR LA PPL HAIES

MA PROPOSITION DE LOI PRÉSERVATION ET RECONQUÊTE DE LA HAIE, ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ !



Malgré ses nombreux bénéfices environnementaux, agronomiques, économiques, mais aussi paysagers, qui ne sont plus à démontrer, le rythme annuel de disparition **des haies** a plus que doublé entre 2017 et 2021, et la France continue de perdre plus 23 000 km de linéaire tous les ans selon le rapport du CGAAER (2023).

Pour enrayer cette spirale destructrice, j'ai déposé une proposition de loi **en faveur de la préservation et de la reconquête de la haie, qui propose un cadre incitatif au développement, à la gestion et à la restauration des haies, qui soit également rémunérateur pour les agriculteurs.** Un texte **transparent**, et une stratégie complémentaire au Pacte en faveur de la haie, lancée en 2024 par le Ministre Marc Fesneau, dont le financement a été mis à mal dans le budget 2025.

Cette PPL a été choisie par notre groupe Ecologiste, Solidarité et Territoires, pour être examinée dans sa niche parlementaire de janvier.

Le texte propose **des objectifs chiffrés de développement et gestion durable des haies**, (+ 100 000 kilomètres

de haie d'ici 2050) s'appuyant sur **un observatoire de la haie**, et sur un groupe de suivi, dans le cadre d'une dynamique choisie par les acteurs de terrain. Il met également en place **un label "Haie"** afin **de valoriser une gestion durable, permettant un crédit d'impôt aux exploitations bénéficiant de cette certification.**

Enfin, il incite au **développement de filières bois locales** vertueuses pour l'économie locale, adossé à l'approvisionnement des chaufferies collectives en bois issu de haies gérées durablement.

Avec le rapporteur Bernard Buis (sénateur de la Drôme), nous avons **travaillé de concert**, convaincu lui aussi par les vertus des mesures de cette PPL.

Le texte a d'abord été adopté à l'unanimité **en commission des affaires économiques** le 4 décembre : Nous avons déposé, en commun avec le rapporteur, **17 amendements de compromis** en vue d'atteindre des objectifs quantitatifs en termes de kilomètres de haies gérées durablement à l'horizon 2030, ainsi qu'en termes de production de biomasse : nous avons retenu les chiffres les plus probants, sur la base d'une concertation avec les différents acteurs, cette proposition de loi est ancrée dans les réalités de terrain.

Des compromis ont également été trouvés sur les différents labels qui doivent conditionner le crédit d'impôt.

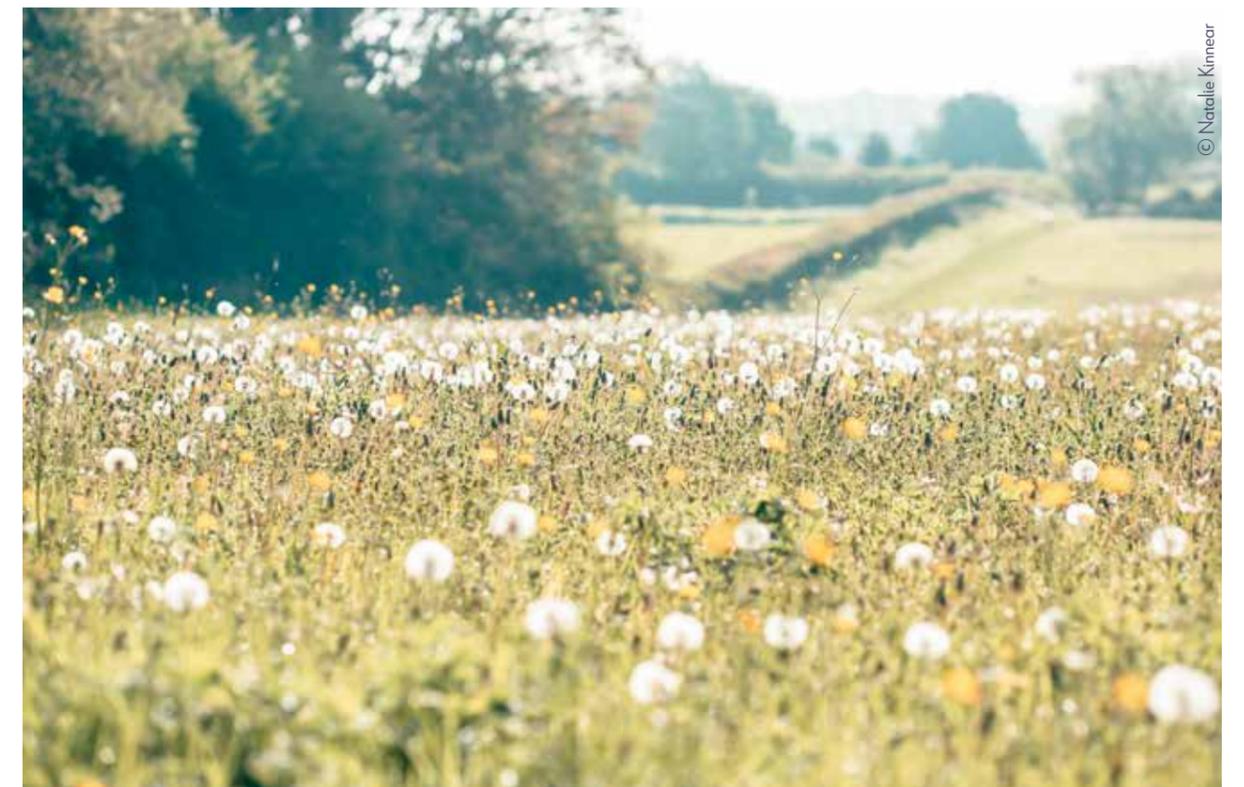
Pour faciliter l'adoption de cette PPL, en lien avec l'agenda législatif, **nous avons fait adopter le crédit d'impôt sous forme d'amendement dans le projet de loi de finances 2025** (d'un montant de 60% des dépenses engagées pour les frais de certification ou de gestion durable des haies) et qui a, là aussi, **été adopté à une large majorité.**

Malheureusement, la commission mixte paritaire sur le budget 2025, n'a pas retenu ce crédit d'impôt dans le texte final, les parlementaires ayant préféré abonder un peu plus les crédits du Pacte Haie, qui avait été drastiquement revus à la baisse. Nous devons donc à nouveau faire adopter ce crédit d'impôt, ultérieurement, dans un prochain texte budgétaire.

Cela n'a pas empêché **l'adoption du texte lors de son examen en séance publique** le 30 janvier, là aussi à l'unanimité, **ainsi que dans la LOA**, où nous avons intégré les dispositifs de la PPL, afin de les sécuriser et maximiser les chances d'adoption, et ce en accord avec le rapporteur.

Un signal très positif envoyé aux acteurs de la filière et à l'ensemble des parties prenantes qui jouent un rôle dans la gestion durable de la haie.

Après cette première étape franchie, je reste vigilant sur la mise en application des décrets, qui sont toujours en phase de rédaction, pour que ceux-ci respectent l'esprit du texte adopté.



QUELQUES UNS DE MES DÉPLACEMENTS

Dans le cadre des travaux législatifs, je suis régulièrement amené à faire des visites de terrain sur les thématiques que je suis de près : Ruralité, transition agroécologique, bifurcation énergétique, etc. Des rencontres toujours enrichissantes.

ÉCOLOGIE ET RURALITÉS : DÉPLACEMENTS EN DRÔME ET EN ISÈRE

J'ai participé en mai 2025 à un déplacement au Percy, commune du Trièves en Isère, aux côtés de Guillaume Gontard, sénateur de l'Isère, et Marie Pochon, députée de la Drôme, sur le thème de l'agriculture biologique, où nous sommes allés à la rencontre des acteurs de terrain engagés pour une ruralité vivante.

Nous avons découvert les formidables projets municipaux portés par la commune : logements communaux, habitats légers, parcelles agricoles exploitées en maraîchage, locaux associatifs et ateliers de production.

Une journée régénérante, riche en belles rencontres d'habitantes, entrepreneurs-euses et élu-es, engagés dans la transition écologique, qui participent à la vitalité de nos territoires ruraux, en mettant en place un écosystème et une économie juste et vertueuse, pour l'intérêt général.

Retour dans la région au mois de juin où nous avons effectué un déplacement de deux jours en Drôme et en Isère pour aller à la rencontre d'élus et acteurs locaux porteurs de projets inspirants sur les questions de transition écologique et de justice sociale, dans nos ruralités.

Ce tour nous a permis de découvrir les différentes initiatives rurales, écologiques et innovantes mises en place dans ces communes de ces deux départements limitrophes.

En Drôme, élus et acteurs locaux porteurs de projets nous ont présenté leurs politiques publiques pour développer la mobilité en zone rurale, l'accès aux soins et à une alimentation de qualité pour tou-tes, avec l'expérimentation de la sécurité sociale de l'alimentation à Dieulefit.

En Isère, les élus nous ont présenté leurs projets en matière d'accueil des réfugiés, de transition en montagne, et d'adaptation au zéro artificialisation nette.

Loin du débat public et de la politique nationale, marqués par de forts reculs sur nos ambitions écologiques, il est primordial de mettre en lumière les élus locaux qui font concrètement progresser la justice sociale et l'écologie politique !



SALON DE L'AGRICULTURE 2025

Comme chaque année, j'ai eu le plaisir de me rendre au Salon International de l'Agriculture. Durant ces deux journées, j'ai rencontré de nombreux acteurs du monde agricole et échangé sur des enjeux essentiels pour l'avenir du secteur.

J'ai d'abord accompagné la délégation des Écologistes aux côtés notamment de Marine Tondelier, Benoît Biteau et Marie Pochon. Ensemble, nous avons échangé avec les représentants de l'initiative « C'est qui le patron ? », qui permet aux consommateurs de définir les critères des produits qu'ils souhaitent acheter, tout en garantissant une juste rémunération aux agriculteurs qui les produisent.

Nous avons ensuite rencontré les défenseurs des races locales menacées, notamment l'Union locale Pie Noire de Bretagne et l'Association des Paysans Producteurs de Gwell, engagées dans la préservation de notre patrimoine agricole.

L'après-midi a été marqué par des échanges avec la Confédération Paysanne. De nombreux sujets cruciaux ont été abordés : sortie du libre-échange, instauration de prix planchers, interdiction des surmarges abusives de la grande distribution, renforcement du soutien public à la transition agroécologique, à l'élevage paysan herbager, à l'agriculture biologique et à une PAC plus équitable.

En toute logique, nous avons également tenu à apporter notre soutien à l'Agence Bio, acteur clé du développement de l'agriculture biologique en France depuis plus de 20 ans, mis à mal par de fortes baisses de crédits.

Enfin, nous nous sommes rendus au stand de la SAFER, qui joue un rôle majeur dans la gestion et la régulation du foncier rural en France. Nous avons pu aborder avec ses représentants la nécessité de protéger les terres agricoles, de soutenir l'installation des agriculteurs et de favoriser un aménagement équilibré des territoires ruraux.

Pour ma deuxième journée au Salon, j'étais accompagné de mes collègues sénateurs Guillaume Gontard et Ghislaine Senée : nous avons débuté nos échanges avec les producteurs de miel Famille Michaud, en abordant la nécessité de professionnaliser l'apiculture. Un enjeu essentiel pour assurer la pérennité du secteur, améliorer la qualité des produits et garantir une meilleure gestion des ressources.

Au stand d'INTERFEL, l'interprofession des fruits et légumes frais, nous avons eu des discussions riches sur des sujets clés : la production biologique, les contraintes liées à l'interdiction des contenants plastiques et la baisse préoccupante de la consommation de fruits et légumes frais.

Nous avons ensuite rencontré des représentants de Terre de Liens, qui nous ont présenté les conclusions de leur rapport sur la souveraineté alimentaire. Leur constat est alarmant : une agriculture de plus en plus dépendante des intrants importés, un modèle tourné vers la production de masse pour l'exportation, et une France qui double ses importations en 20 ans pour assurer son approvisionnement.

Après un passage au stand d'AgroParisTech, où les étudiants nous ont exposé leurs travaux sur la nutrition et la végétalisation de l'alimentation, nous avons échangé avec Benoît Vallet, directeur général de l'ANSES. Nous avons abordé le contexte politique actuel, notamment les pressions et attaques dont l'ANSES est la cible de la part des syndicats agricoles majoritaires et de la droite. Son rôle est pourtant crucial dans l'évaluation des risques sanitaires, la production de connaissances scientifiques et le conseil aux autorités. Nous avons rappelé notre total soutien dans leur combat pour l'indépendance de leur expertise.

Pour clôturer ces deux jours au Salon, j'ai eu le plaisir d'assister à l'inauguration de l'exposition sur le Gwell, à la Maison de la Bretagne.



DÉFENSE DU BIO

Sauver la bio c'est sauvegarder nos terres, notre biodiversité. C'est préserver notre santé. C'est contribuer à la création d'emploi en milieu rural, au bien-être des agriculteurs et à notre souveraineté alimentaire.

DÉFENDRE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE POUR UN AUTRE SYSTÈME AGRICOLE

La bio subit une crise sans précédent depuis 2023. La Surface Agricole Utile en bio recule en 2024 et les agriculteurs bio sont de plus en plus nombreux à déconvertir leur ferme. Les raisons sont multiples :

- des engagements non tenus avec **le non-respect de la loi Egalim**
- la multiplication des labels** plus ou moins fallacieux, à l'instar du HVE
- la faiblesse des politiques publiques**, avec notamment la suppression de l'aide au maintien en 2017, ou encore les retards de paiement des aides bio et des MAEC.

Le Gouvernement, plutôt que d'**accompagner et soutenir les fermes biologiques**, et de **relancer la dynamique collective**, préfère poursuivre sa logique comptable et court-termiste, à la main des lobbys de l'agro-industrie, et **relègue l'écologie au rang de variable d'ajustement**.

Ainsi, **le début de l'année 2025 a été le théâtre de nombreuses remises en cause de cette filière d'excellence** : réintroduction des néonicotinoïdes, cet insecticides « tueurs d'abeilles », remise en cause de l'indépendance de l'Anses, assouplissement de la pulvérisation de pesticides par drone, recul de la loi EGAlim...

Plus récemment, le Gouvernement a choisi de **baisser drastiquement les moyens de l'Agence Bio**, quelques mois après avoir tenté d'obtenir sa suppression, en rabotant de 5 millions d'euros ses crédits pour la communication et en divisant par deux le Fonds Avenir Bio. Une décision grave sur laquelle nous nous sommes particulièrement mobilisés avec mes collègues du groupe Ecologiste.

Alors même que l'exécutif prétend viser 21 % de surfaces cultivées en bio d'ici 2030, par ces choix politique désastreux, **le Gouvernement prive les filières des outils indispensables pour atteindre cet objectif**. C'est une contradiction flagrante entre les discours et les actes.

Et la majorité sénatoriale de droite, loin de défendre l'intérêt général, accompagne ces coupes avec complaisance.

Avec les sénatrices et sénateurs écologistes, nous ne cesserons de le marteler : **l'agriculture biologique n'est pas une niche, ni une option, elle doit être le cap**. Elle a apporté les preuves scientifiques qu'elle est **le label le plus abouti pour combiner productivité et durabilité**. C'est **une exigence pour la santé publique, la souveraineté alimentaire, et la justice sociale**.



Pour cela, tous les leviers disponibles doivent être mobilisés pour encourager son développement. C'est pourquoi, lors des débats budgétaires ou lorsqu'un texte de loi est en lien avec ce sujet, **je défends de nombreuses mesures pour son déploiement effectif** :

Retour de l'aide à la conversion et au maintien, respect des objectifs Egalim (20% de bio dans la restauration collective), soutien aux organismes de recherche et de développement de l'agriculture biologique, préservation d'un cahier des charges exigeant, structuration de filières territorialisées, suppression du label HVE, etc.

En octobre 2024, **j'ai posé une Question au Gouvernement** pour interpellier la ministre de l'Agriculture **sur la nécessité de sauver la bio, et dénoncer le manque de moyens criants pour la filière**, qui empêche sa structuration sur le long terme.

En février, avec mon collègue Guillaume Gontard, sénateur d'Isère, et la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB), **nous avons organisé un colloque au Sénat sur le thème « l'agriculture biologique, modèle de demain ? »**

Des échanges riches qui ont permis **de dessiner des perspectives plus réjouissantes pour la Bio**, loin de la morosité sénatoriale et nationale.

Des tables rondes passionnantes qui ont abordé la problématique de la productivité, de l'action des territoires pour favoriser la transition agroécologique, ou encore les leviers qui permettent de démocratiser l'accès aux produits biologiques.

MES AUTRES ACTIONS

SOUTIEN À LA PALESTINE ET AU RESPECT DU DROIT INTERNATIONAL

Ces dernières années ont encore été marquées par **un contexte international tragique**. C'est l'humanité toute entière qui est abîmée par les abominations terroristes du Hamas et par le génocide en cours conduit par le Gouvernement d'extrême droite israélien sur la bande de Gaza.

Toute l'année, avec le groupe Écologiste, nous sommes mobilisés pour faire cesser ces horreurs. A de multiples reprises, **nous interpellons le Premier ministre lors des questions au Gouvernement**, sur l'inaction de la France. Nous avons participé à de nombreuses mobilisations à Paris et ma collègue sénatrice Raymonde Poncet-Monge a tenu un colloque il y a quelques mois au Sénat sur **le respect du droit international, qui doit être le moteur de notre action**.

Pour construire la paix, nous mettons en avant les mêmes demandes depuis 2 ans :

- Le retour d'un vrai cessez-le-feu
- Le retour des otages détenus par le Hamas
- La reconnaissance de l'État de Palestine
- L'arrêt des exportations d'armes et biens à double usage vers Israël
- La suspension de l'accord d'association UE-Israël

Alors que d'autres conflits voient le jour au Moyen-Orient, il est plus qu'urgent d'arrêter cette guerre et remédier à l'instabilité de cette région **où la paix reste improbable tant que la question palestinienne ne trouve pas une réponse conforme au droit international** fondé sur la Charte de l'ONU et ses résolutions, et la IV^e convention de Genève.

Face à la violation par le gouvernement israélien du droit international et des droits fondamentaux du peuple palestinien, **la France se doit d'agir plus vite et plus fort !**



COMMISSION D'ENQUÊTE ÉLECTRICITÉ

Après 6 mois de travaux, la commission d'enquête du Sénat portant sur la production, la consommation, et le prix de l'électricité aux horizons 2035 et 2050 dont je faisais partie pour le groupe Écologiste, a rendu son rapport début juillet 2024. Si nous reconnaissons le travail de fond qui a été mené tout au long de cette enquête, **je regrette le peu de temps consacré à l'étude des différentes trajectoires de consommation qui sont également des choix de société**. En revanche, **ce rapport fait la part belle à la relance du nucléaire, réduisant à la portion congrue les alternatives crédibles**.



Les changements de comportements liés aux évolutions sociétales ont des conséquences sur la consommation d'énergie. **Consommation et production sont intimement liées, limiter notre consommation, l'adapter, grâce à la flexibilité, aux capacités de production est impératif**.

Nous sommes confrontés à des choix de société qu'il eut été pertinent d'explorer davantage pour éclairer nos politiques énergétiques. **Le choix de la continuité avec la poursuite de la trajectoire actuelle ou le choix de la bifurcation avec une consommation en adéquation avec les contraintes terrestres**. Nos propositions s'appuient essentiellement sur les scénarios « Génération frugale » et « coopérations territoriales » de l'ADEME ainsi que les scénarios MO et M1 de RTE qui s'articulent autour de 6 axes principaux : la sobriété, l'efficacité énergétique, la transition vers les énergies renouvelables, les changements comportementaux, la réduction de la consommation de ressources et les mobilités.

Miser sur les énergies renouvelables est incontournable pour respecter les objectifs de réduction des gaz à effet de serre. Le scénario RTE 100 % renouvelables en 2050 impose de limiter notre consommation aux alentours de 550 TWh et est totalement crédible comme l'a répété à plusieurs reprises Xavier Ptechaczyk, président du directoire de RTE. Il réside dans un mix énergétique dans lequel solaire (200 GW), hydroélectricité (25 GW) et éolien (130 GW) assurent la majeure partie de la production électrique. La difficulté réside dans notre capacité à stocker, à effacer, à assurer une flexibilité de la consommation.

Cette commission d'enquête s'inscrit dans un contexte d'urgence à décarboner notre société mais **je regrette que l'essentiel des audits se soit focalisé sur la relance du nucléaire** (10 des 26 recommandations du rapport portent sur l'énergie nucléaire). Le retour en grâce de cette énergie est paradoxal car aucun des graves inconvénients inhérents à cette industrie n'a été réglé. Les augmentations de ses coûts, sa faisabilité technique, son incapacité à gérer ses déchets à l'amont comme à l'aval, sa faible capacité de résilience (en particulier dans une économie dégradée), la consommation extrêmement importante d'eau et évidemment les dangers inhérents et les questions de sûreté liées à cette technologie ne sont pas traités.

Ce rapport ne permet pas d'apporter une vision d'ensemble des nombreux enjeux liés à l'électricité, en particulier ses interactions avec les modes de consommation, et je déplore fortement le parti pris en faveur de l'énergie nucléaire. **C'est pourquoi, j'ai voté contre au nom du groupe Écologiste – Solidarité et Territoires**.

FOCUS TERRES RARES : COMMENT CONCILIER AUTONOMIE STRATÉGIQUE ET ENJEUX ÉCOLOGIQUES ?

Un débat a eu lieu le mercredi 28 mai en séance publique sur la thématique « *Terres rares et matériaux critiques : quel potentiel dans les territoires français et quelle stratégie pour renforcer notre approvisionnement ?* »

La Commission européenne a dévoilé en début d'année ses arbitrages **pour sécuriser l'approvisionnement en métaux stratégiques** (matériaux critiques, métaux et terres rares), en prévoyant l'ouverture de mines, de sites de transformation et de recyclages, **afin de réduire la dépendance structurelle et historique que l'Europe a vis-à-vis de la Chine notamment.**

Des matériaux que l'on utilise dans des secteurs essentiels comme le bâtiment, les infrastructures, les transports. Et bien sûr l'armement, les nouvelles technologies, les énergies vertes qui serviront dans les moteurs électriques, ou bien les turbines éoliennes.

Je suis intervenu pour faire part de la position de notre groupe sur le sujet :

Face aux enjeux de souveraineté industrielle, d'autonomie stratégique, et de planification écologique, notre ligne est claire : **la France et l'UE doivent assumer de produire sur leur sol les matériaux critiques dont elles ont besoin pour assumer notre transition énergétique.** Cette extraction chez nous évite d'autres extractions bien pires, ailleurs.



Mais notre rôle est aussi de rappeler quelques préalables, à notre sens, indispensables :

Si l'extension et l'ouverture de certaines mines et d'usines de raffinage en Europe sont nécessaires, **elles ne sauraient se dissocier d'un encadrement strict sur le plan social et environnemental.**

J'ai également rappelé que l'autre enjeu fondamental est **d rationaliser notre consommation, sans compromettre la satisfaction de nos besoins essentiels.**

Il manque à cette planification **une vraie réflexion sur la pertinence à long terme des modes de consommation actuels, sur les usages des métaux stratégiques, et sur le volume total de la demande en métaux,** afin de répondre à nos besoins essentiels.

Et là aussi, **la sobriété nous semble être un levier essentiel** pour répondre, en partie, à l'équation, et qui est pour nous **consubstantielle à une transition juste et résiliente.**

Dernier point : Il convient enfin de **renforcer nos capacités de recyclage,** pour permettre de limiter nos importations et bien sûr les impacts environnementaux inhérents à la production de ces matériaux.

COMMANDE PUBLIQUE : UN LEVIER SOUS-EXPLOITÉ POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

Le rapport de la commission d'enquête du Sénat sur la commande publique rendu en juillet 2025 met en lumière un outil stratégique trop souvent réduit à sa seule dimension économique. Représentant près de **15 % du PIB,** la commande publique peut pourtant devenir **un moteur de transformation écologique, sociale et territoriale.**

Certaines collectivités, comme **Strasbourg** ou **Rennes,** montrent déjà qu'il est possible d'utiliser cet outil pour soutenir les filières locales, promouvoir l'égalité, l'insertion ou encore les achats responsables via le **SPASER.**

Mais des défis persistent : la loi **EGALIM** reste peu appliquée (seulement **15 %** de conformité), les achats issus du **réemploi** sont marginaux, et la complexité juridique freine l'innovation. J'ai appelé à **simplifier les procédures, former les acheteurs publics,** et **favoriser les critères de durabilité et de justice sociale,** plutôt que le seul critère du prix.

Les propositions du rapport, comme un **Small Business Act européen** ou une meilleure **transparence des critères,** vont dans le bon sens. Encore faut-il leur donner les moyens d'être réellement mis en œuvre

MES QUESTIONS ÉCRITES

AYANT OBTENU UNE RÉPONSE

- 🌿 Difficultés rencontrées par les entreprises artisanales de coiffure
- 🌿 Responsabilité élargie des producteurs pour les produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment
- 🌿 Réduction budgétaire affectant le dispositif national d'accompagnement des projets et initiatives portés par les coopératives d'utilisation de matériel agricole
- 🌿 Absence d'objectif actualisé et de rapport annuel relatif à la lutte contre la pauvreté
- 🌿 Budget et calendrier du Pacte en faveur de la haie
- 🌿 Réglementation sur le retournement des prairies permanentes
- 🌿 Sortie des cages pour les truies reproductrices

CELLES RESTÉES SANS RÉPONSE (LE GOUVERNEMENT DISPOSE D'UN DÉLAI DE 2 MOIS POUR RÉPONDRE)

- 🌿 Situation des services pénitentiaires d'insertion et de probation
- 🌿 Exercice par des agents de la fonction publique territoriale des fonctions de direction dans des sociétés publiques locales ou sociétés d'économie mixte
- 🌿 Difficultés financières rencontrées par les dispositifs d'appui à la coordination
- 🌿 Situation des retraités de l'éducation nationale allocataires d'une bourse lors de leur formation
- 🌿 Difficultés rencontrées par le monde associatif
- 🌿 Conditions d'élevage des animaux en période de fortes chaleurs

PROPOSITIONS DE LOI DÉPOSÉES DONT JE SUIS L'AUTEUR

- 🌿 Proposition de loi visant à faciliter la maîtrise d'ouvrage dans le cadre des opérations d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental
- 🌿 Proposition de loi en faveur de la préservation et de la reconquête de la haie (adoptée à l'unanimité le 30 janvier 2025)

EN ILLE ET VILAINNE

VISITE DU SPACE

Comme chaque année, je me suis rendu au SPACE, le salon international de l'élevage, **aux côtés des éleveurs et des éleveuses, confronté.e.s cette année à des problématiques sanitaires particulièrement rudes** : épizooties majeures dans les troupeaux (fièvre catarrhale ovine et maladie hémorragique épizootique pour les bovins) alors que perdure une grave pénurie de vaccins.

Accompagné de Sylvie Quilan, conseillère départementale d'Ille-et-Vilaine, je suis allé **à la rencontre des éleveurs, des syndicats, et des acteurs institutionnels** comme l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la SAFER, InterBio Bretagne.

Je me félicite que le SPACE **mette cette année à l'honneur le renouvellement des générations**, question cruciale et qui doit être une priorité pour le futur gouvernement, sans oublier de le mettre **en lien avec la question centrale du revenu agricole**.

L'installation d'éleveur-se-s est une urgence absolue et ne pourra s'opérer sans une plus grande **attractivité du métier**. Maintenir des conditions de travail et de rémunération viables, ga-

rantir le respect des écosystèmes et des animaux, mais également faire en sorte de conserver des fermes « à taille humaine » sont des facteurs déterminants de cette attractivité, indispensable au renouvellement des générations en élevage.

Au Sénat, je continuerai dans les mois à venir, notamment à travers le projet de loi de finances 2025, à défendre et à **promouvoir l'élevage paysan**, et à m'opposer aux systèmes de productions animales industrielles. L'incitation récurrente à « ne pas opposer les modèles » n'est plus entendable, dès lors que le premier n'est pas soutenable et menace la survie du second.

Il faut répondre d'urgence aux difficultés croissantes des paysan-ne-s qui œuvrent **pour des systèmes d'élevage respectueux de l'environnement et du bien-être des animaux**, condition indispensable pour favoriser le renouvellement à venir dans les dix prochaines années.



SALON DES MAIRES AU SÉNAT

Initiative que j'ai portée avec ma collègue sénatrice Sylvie Robert, **de nombreux élus d'Ille-et-Vilaine se sont rendus à Paris** pour découvrir le Sénat, à l'occasion du salon des Maires.

Au programme : une visite guidée des lieux emblématiques du Sénat, comme la salle des conférences, les salons historiques et les espaces de travail des sénateurs. L'occasion pour les élus de mieux comprendre le rôle et le fonctionnement de cette assemblée qui représente les territoires.

Le déjeuner a eu lieu dans le salon Napoléon. **Un moment convivial, d'autant plus marquant que le président du Sénat Gérard Larcher, est venu saluer le groupe**. Il a échangé quelques mots avec les élus, évoquant notamment les enjeux locaux et le rôle essentiel des communes dans la vie démocratique.

La journée s'est poursuivie avec la séance des **Questions d'actualité au Gouvernement**. Installés dans les tribunes de l'hémicycle, les élus ont pu assister en direct aux échanges entre sénateurs et ministres sur des sujets d'actualité nationale.

Une expérience enrichissante, qui sera renouvelée cette année.



SOUTIEN AU MAINTIEN DE TERRES AGRICOLES EN BIO

La Ferme du Breil, à Melesse, est cultivée en bio depuis plus de 50 ans. **Quand elle a été mise en vente, un collectif de quatre agriculteurs bio s'est proposé pour la reprise**, avec un projet solide : mutualisation du matériel, installations de nouveaux paysans, maintien du bio, respect de la santé des sols, de l'environnement et des consommateurs.

Le 6 mars 2025, le comité technique de la SAFER 35 avait **validé à l'unanimité l'attribution des terres à ce collectif**. Mais à la suite du recours d'un agriculteur conventionnel voisin, le comité directeur de la SAFER Bretagne est revenu sur cette décision, attribuant environ 20 ha à cet exploitant, lors d'un vote à bulletin secret.

Ce choix est déroutant à plus d'un titre. Il contredit les objectifs du Code rural, s'écarte du schéma directeur départemental d'Ille-et-Vilaine, ignore les orientations de la Loi d'Orientation Agricole récemment votée, et renie le principe majeur du « **bio pour du bio** ».

Plus grave encore, ces parcelles, voisines de cultures bio dédiées à la cueillette familiale, **pourraient recevoir des traitements phytosanitaires**. C'est un risque majeur pour la certification bio, la santé des consommateurs, la pérennité du modèle économique du collectif, ainsi que pour la biodiversité locale (la ferme est proche du canal d'Ille et Rance, une zone sensible).

C'est pour toutes ces raisons que j'ai écrit au Préfet et à la SAFER, leur demandant solennellement de ne pas entériner cette attribution.

Préserver la vocation biologique de la Ferme du Breil, c'est garantir la cohérence de l'action publique, la défense d'un outil de travail rare et précieux, ainsi que le soutien à un projet agricole collectif, durable, responsable et porteur d'avenir.

MYTILICULTURE EN DANGER : UN SILENCE MINISTÉRIEL FACE À L'URGENCE

Il y a plusieurs semaines, j'ai adressé un courrier au Ministre de l'Agriculture pour l'alerter sur **la situation particulièrement préoccupante que vivent les producteurs de moules de bouchot**, notamment dans les baies de l'Arguenon et de la Fresnaye, dans les Côtes-d'Armor.

Ces professionnels font face à une menace qui, si elle reste ignorée, pourrait mettre en péril toute une filière : les prédatrices massives causées par les araignées de mer. Ces crustacés, dont la population explose, s'attaquent aussi bien aux naissains qu'aux moules prêtes à la vente, provoquant des pertes estimées à plus de 4 millions d'euros pour la période 2024-2025, sur seulement 15 exploitations.

La profession ne reste pas les bras croisés. Des solutions sont mises en œuvre : filets, écarteurs, dispositifs d'effarouchement. Les collectivités locales soutiennent financièrement ces efforts.

Mais une impasse demeure : l'absence d'adaptation réglementaire, qui freine l'efficacité de ces dispositifs.

C'est pourquoi j'ai demandé au Ministre d'apporter son soutien en aidant les entreprises à travers une aide exceptionnelle, et en faisant évoluer la réglementation, pour permettre des réponses plus efficaces sur le terrain.

Aucune réponse ne m'a été adressée.

Ce silence est incompréhensible, alors que des professionnels voient leur activité menacée et que des solutions concrètes sont sur la table. Le soutien de l'État ne peut pas se limiter à de belles paroles. Il doit se traduire par des actes, et cela commence par une écoute, puis des réponses.

Je reste pleinement mobilisé aux côtés des mytiliculteurs pour faire avancer ce dossier. Car défendre nos producteurs, c'est défendre nos territoires, notre littoral et notre souveraineté alimentaire.

SOUTIEN À LA FEUILLE D'ÉRABLE – LA STATION

À travers la transition écologique, notre société affirme de grandes ambitions en matière de réemploi, de réduction des déchets et d'économie circulaire. Mais encore faut-il que les politiques mises en œuvre permettent à tous les acteurs engagés sur le terrain d'y prendre part pleinement.

C'est précisément ce qui est en jeu aujourd'hui pour La Feuille d'Érable, une entreprise d'économie sociale et solidaire bien connue dans notre territoire, et plus particulièrement pour son centre de lavage de bouteilles réutilisables, La Station. Cette structure a investi massivement pour participer au développement du réemploi, en réponse à la montée en puissance de la consigne. Pourtant, elle se retrouve aujourd'hui fragilisée par les modalités d'une expérimentation nationale mal calibrée.

Dans le cadre du projet « RE-USE » porté par CITÉO, seuls deux centres de lavage sur tout le territoire ont été retenus pour bénéficier de flux garantis et d'aides publiques conséquentes. La Station, malgré son sérieux et son expérience, a été écartée pour une simple question de seuil technique (4 500 bouteilles/heure au lieu des 6 000 exigées). Résultat : elle perd ses partenaires, voit ses flux diminuer et son modèle remis en cause.

Ce que je dénonce ici, c'est une forme de **concurrence déloyale financée par l'argent public**, qui favorise artificiellement quelques acteurs au détriment des autres. C'est aussi une mise en péril de l'emploi local, y compris pour des salariés en situation de handicap, et une contradiction majeure avec l'esprit de la loi AGECC, censée encourager la diversité des modèles de réemploi.

J'ai donc adressé un courrier à la Ministre concernée pour appeler à des mesures de bon sens :

- 🌿 **Rediriger les flux collectés vers les centres de lavage de proximité,**
- 🌿 **Soutenir équitablement tous les opérateurs pour leur mise en conformité,**
- 🌿 **Financer un poste dédié à l'accompagnement des acteurs locaux du réemploi.**

La Station n'a pas besoin d'un traitement de faveur, elle demande simplement le droit de participer à la dynamique de la consigne dans des conditions justes.

Je tiens à réaffirmer ici tout mon soutien à cette structure exemplaire, ancrée localement, au service d'une économie plus durable, plus solidaire et plus résiliente. Le réemploi ne se fera pas sans les territoires. Il est temps que l'État l'entende.



JOURNÉES PARLEMENTAIRES DES ÉCOLOGISTES À RENNES

Le 9 et le 10 janvier 2025 j'ai été très heureux d'accueillir à Rennes, avec mon collègue député Tristan Lahais, les journées parlementaires des écologistes.

Pendant 2 jours, député-es, député-es européen-nes et sénateurs-ices, ainsi que leurs équipes respectives, **ont pu échanger sur l'agenda politique à venir et ont travaillé à une meilleure coordination de nos travaux entre nos différents groupes.**

SOUTIEN AU RÉSEAU ENVIE EN DIFFICULTÉ

Depuis plus de 30 ans, le réseau ENVIE agit au quotidien pour l'inclusion sociale et la transition écologique. À Rennes, comme dans plus de 50 autres territoires en France, des femmes et des hommes reprennent pied dans la vie professionnelle grâce à des activités de **réemploi, de transport et de recyclage** de déchets électroniques.

Mais aujourd'hui, cette belle dynamique est **gravement menacée**.

Suite aux **dernières décisions prises dans le cadre des appels d'offres d'Ecosystem** – un éco-organisme chargé de la gestion des déchets électriques et électroniques –, les structures du réseau ENVIE risquent de perdre **la moitié de leurs volumes d'activité logistique**.

Concrètement, cela signifie :

🌿 la **disparition de plusieurs structures logistiques**,

🌿 des **conséquences en chaîne sur les ateliers de reconditionnement**,

🌿 et à court terme, **la suppression de plus de 1 000 emplois** dans le secteur de l'insertion.

À Rennes, l'entreprise d'insertion **ENVIE 35** est en première ligne. Deux marchés clés, aujourd'hui menacés, représentent **30 emplois à temps plein sur un total de 60**. Et c'est sans compter les effets domino liés à la perte d'accès aux gisements de D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), qui alimentent l'essentiel de notre production d'électroménager rénové.

Cette mise en concurrence axée quasi exclusivement sur **le prix** balaie d'un revers de main **les critères sociaux, environnementaux et territoriaux** que **la loi AGECE** (anti-gaspillage pour une économie circulaire) entend pourtant défendre.

Quel est le sens de cette stratégie ? Peut-on réellement parler de transition écologique si **les acteurs de l'économie sociale et solidaire** sont exclus des marchés publics au profit de modèles industriels déconnectés du terrain et des besoins sociaux ?

J'ai interpellé **le ministère de la Transition écologique** pour demander une révision urgente des conditions de l'appel d'offres d'Ecosystem. Le lundi 12 mai, je me suis rendu avec Nathalie Appéré, Tristan Lahais et Laurent Hamon, dans les locaux de ENVIE35 pour leur témoigner de notre soutien et de notre mobilisation pour faire entendre la voie de ENVIE et défendre une économie inclusive et durable.

Ce n'est pas seulement le sort d'ENVIE 35 ou de quelques dizaines d'emplois qui se joue. C'est **une vision de l'économie, une méthode de travail au service des plus fragiles, un engagement concret pour l'environnement** qui risquent de disparaître.



CRUES EN ILLE-ET-VILAINE : AUX CÔTÉS DES SINISTRÉS POUR RÉPONDRE À L'URGENCE



Le département d'Ille-et-Vilaine a connu à l'hiver 2025 des crues d'une ampleur historique. En tant que sénateur du territoire, **je me suis rendu sur place pour rencontrer les habitants, élus locaux, agents municipaux, pompiers et bénévoles mobilisés sans relâche**. Partout, j'ai pu constater l'étendue des dégâts ainsi que le profond désarroi des personnes touchées.

Dès les premières alertes, les Plans Communaux de Sauvegarde ont été activés. Les communes ont multiplié les efforts et engagé des moyens importants : heures supplémentaires des agents, location de matériel de pompage, de séchage et de nettoyage, hébergement des sinistrés, repas pour les équipes de secours...

Si ces mesures ont été vitales, elles pèsent lourdement sur des budgets déjà contraints. C'est pourquoi j'ai sollicité l'État, au nom des maires des communes sinistrées, afin qu'une compensation financière spécifique leur soit accordée.

Parallèlement, j'ai alerté les compagnies d'assurances sur des délais d'expertise trop longs : certains rendez-vous n'ont été fixés que 3 semaines après le pic de crue, obligeant les habitants à laisser leur logement en l'état, malgré l'urgence des réparations. J'ai demandé que les procédures soient accélérées pour permettre à chacun de retrouver un cadre de vie digne.

Au delà de la réponse immédiate, cet épisode souligne **la nécessité d'anticiper davantage les effets du changement climatique**. Il est vital de construire ensemble des stratégies de prévention ambitieuses, adaptées à la réalité des territoires, en concertation étroite avec les élus locaux.



A VOTRE RENCONTRE

J'ai continué lors de cette quatrième année de mandat d'aller à la rencontre des élus locaux, d'entreprises, de militants et responsables associatifs.

J'ai également reçu de nombreux citoyens à ma permanence.

Ces temps d'échanges sont essentiels pour moi, et comme je m'y étais engagé lors de mon élection, j'exerce mon mandat avec un pied au Sénat et un pied dans notre département.

N'hésitez pas à contacter mes collaborateurs pour organiser une rencontre.

Voici un échantillonnage de quelques-unes de mes rencontres.



Comice agricole de Lanrigan



Avec Gaëlle Rougier adjointe à la maire de Rennes - Inauguration de l'école Miriam Makeba de Rennes



Soutien au maintien du guichet de la gare de Guipry-Messac



Manifestation de soutien à la science



Visite de lycéens du lycée Jeanne d'Arc de Rennes



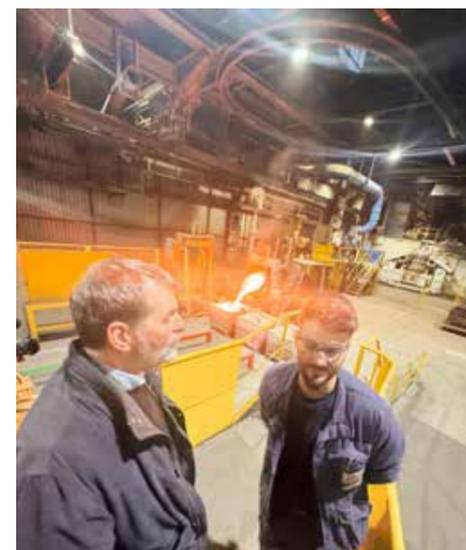
Petit déjeuner avec l'association des Maires d'Ille-et-Vilaine



Visite au Sénat d'un groupe de Saint-Malo et du Sud de Rennes



Rencontre avec le général Jean-Luc Villeminay, commandant de la région de gendarmerie de Bretagne



Visite en soutien aux fonderies de Bretagne (Caudan - 56)



Rencontre avec les élus de Les Brulais



Échanges avec les représentantes de la Mutualité Française Bretagne

CONTACTS

AU SÉNAT

Auriane Besson
Collaboratrice parlementaire

15 rue de Vaugirard
75 291 Paris cedex 06
d.salmon@senat.fr

EN ILLE-ET-VILAINE

Romain Poujol
Collaborateur parlementaire

3 rue Marc Sangnier
35 200 Rennes
bureau.d.salmon@senat.fr
06 33 42 33 66

www.danielsalmon.bzh

